



## **COMMUNE DE SISTERON**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 12 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cing Et le douze du mois de MAI

Membres en exercice : 29 Membres présents 22 **Procurations** 7 **VOTES** 23 23 POUR CONTRE 1 **ABSTENTIONS** 1

Date de convocation : 06/05/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

à

JAFFRE Sylvain

<u>Procurations</u> :	Mme LOUVION Cécilia	á	M. SPAGNOU Daniel
	Mme RODRIGUEZ Colette	à	TEMPLIER Jean-Pierre
	Mme JOURDAN Elodie	à	CODOUL Bernard
	Mme ODDOU Sylvia	à	REYNIER Christine
	M. MUNS Anthony	à	CLARES Patrick
	Mme SCHMALTZ Emilie	à	LAUGIER Nicolas

## ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-04-07-SF

**OBJET: SUBVENTIONS 2025 - AVENANT CONVENTION - APACS** 

Mme SEBANI Stéphanie

MM. SPAGNOU, LAUGIER et JAFFRE, membres de cette association, ne prennent pas part au vote

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2025 la subvention suivante :

<u>N°</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Normale</u>	Exceptionnelle 1	Exceptionnelle 2	Exceptionnelle 3
79	APACS	8 500 €	21 500 €	30 000 €	10 000 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et de l'APACS.

N° d'ordre	Organisme	Subventions 2025	Normale	Exceptionnelle
79	APACS	70 000 €	8 500 €	21 500 € 30 000 € 10 000 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

à l'unanimité par 23 voix POUR

ALLOUE les subventions 2025 proposées.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée.

**DIT** que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNOU | Tis en ligne le 13/05/2025 X 14h18

RECU EN PREFECTURE le 13/05/2025

99\_DE-004-210402095-20250512-2025\_04\_07

Application agréée E-legalite.com